



Note conceptuelle

Retraite : Promouvoir le dialogue entre les États africains parties au Statut de Rome et la Cour pénale internationale

12 juin 2019, Addis-Abeba (Éthiopie)

La Cour pénale internationale (« la CPI » ou « la Cour ») organise une retraite en coopération avec les États africains parties au Statut de Rome et le Bureau du conseiller juridique de la Commission de l'Union africaine, qui se tiendra le mercredi 12 juin 2019 à Addis-Abeba. L'objectif de cette retraite est d'encourager un dialogue ouvert et des discussions approfondies sur des questions d'intérêt commun en rapport avec le mandat et les activités de la CPI et la lutte contre l'impunité des crimes les plus graves en droit international.

Cette retraite s'inscrit dans la continuité d'une série de réunions qui se sont tenues à Addis-Abeba, dans les locaux de l'Union africaine, entre 2011 et 2017, sous la forme de séminaires conjoints entre la CPI et la Commission de l'Union africaine. Ces dernières années, une retraite annuelle a réuni des responsables de la CPI, les ambassadeurs et conseillers juridiques des Missions permanentes des États africains parties au Statut de Rome, ainsi que des représentants de la Commission de l'Union africaine, en vue de renforcer les relations entre la Cour et ses partenaires africains et d'examiner les enjeux qui se posent dans le contexte de ces relations. Organisée par la CPI, la retraite bénéficie du soutien financier de la Commission européenne et de l'Organisation internationale de la Francophonie.

En 2019, les thèmes généraux de la retraite sont : i) le cadre juridique du Statut de Rome et le mandat de la Cour, notamment les questions relatives à la coopération et à la complémentarité ; ii) le rôle de l'Union africaine dans la lutte contre l'impunité dans la région ; et iii) la participation des victimes et les réparations accordées à celles-ci, et le rôle du Fonds au profit des victimes. Les débats permettront aux participants de partager leurs expériences, ainsi que d'explorer de nouvelles voies d'échange et des actions concrètes concernant des questions d'intérêt commun.

Seront au nombre des participants le Président de la Cour pénale internationale, le juge Chile Eboe-Osuji, le conseiller juridique de la Commission de l'Union africaine à Addis-Abeba, des représentants du Bureau du Procureur et du Greffe de la CPI, des représentants d'organisations intergouvernementales, ainsi que les ambassadeurs et conseillers juridiques des 33 États africains parties au Statut de Rome : Afrique du Sud, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cabo Verde, Comores, République du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, République démocratique du Congo, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Tchad, Tunisie et Zambie.

Le séminaire se déroulera en anglais et en français, et l'interprétation simultanée sera assurée.